

## Pictet - Short-Term Money Market CHF - T1

### OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

#### Objectif

Préserver la valeur de votre investissement tout en générant un rendement conforme aux taux du marché monétaire.

#### Indice de référence

FTSE CHF 1-Month Eurodeposit (CHF), un indice qui ne prend pas en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Utilisé pour la mesure du rendement.

#### Actifs en portefeuille

Le Fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire à court terme émis par des émetteurs possédant une notation élevée et qui sont libellés en CHF ou couverts systématiquement par rapport à cette devise (de sorte que les investissements n'ont qu'une exposition limitée ou nulle au risque de change).

#### Processus d'investissement

Dans le cadre de la gestion active du Fonds, le Gestionnaire d'Investissement utilise une combinaison d'analyse de marché et d'analyse des émetteurs afin d'identifier les titres offrant les meilleures performances à la lumière des tendances des taux d'intérêt. L'approche

\* La Politique d'investissement responsable est disponible à l'adresse

[https://documents.am.pictet/library/en/other?documentTypes=RI\\_POLICY&businessLine=PAM](https://documents.am.pictet/library/en/other?documentTypes=RI_POLICY&businessLine=PAM)

de gestion du Fonds utilise des contrôles stricts du risque. Le Gestionnaire d'Investissement considère les facteurs ESG comme un élément fondamental de sa stratégie et adopte une approche orientée qui vise à augmenter la pondération des titres présentant de faibles risques en matière de durabilité et/ou à réduire la pondération des titres qui présentent des risques élevés en matière de durabilité, dans le respect des pratiques de bonne gouvernance. Les activités ayant des incidences négatives sur la société ou l'environnement sont également évitées. Un engagement avec les sociétés est possible en vue d'exercer une influence positive sur leurs pratiques en matière d'ESG. Pour de plus amples informations, voir le cadre d'exclusion intégré à notre Politique d'Investissement Responsable\*, catégorie de produits relevant de l'article 8 du SFDR. La composition du portefeuille n'est pas limitée par rapport à l'indice de référence, de sorte que la similitude des performances du Fonds avec celles de l'indice de référence peut varier.

### Valeur de 100 CHF (Net de frais\*)

Conformément à la réglementation en vigueur, aucune information n'est disponible concernant la performance des catégories de parts/d'actions lancées au cours des 12 derniers mois.

Indice actuel: FTSE CHF 1-Month Eurodeposit (CHF) valable à partir du 23.02.2024

### AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, aucune information n'est disponible concernant la performance

des catégories de parts/d'actions lancées au cours des 12 derniers mois.

### En bref

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| VNI/action                      | CHF 120.98 |
| Taille du fonds (Mio)           | CHF 1 551  |
| Positions                       | 123        |
| Échéance moyenne pondérée (WAL) | 98         |
| Maturité moyenne pondérée (MMP) | 41         |

### Classification SFDR<sup>1</sup>

| Article | Article | Article |
|---------|---------|---------|
| 6       | 8       | 9       |

### Catégorie de risque SRI<sup>2</sup>

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

← Risque plus faible Risque plus élevé →

### Informations générales

|                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Ouvert aux Inv. Particuliers         | Oui                                |
| Forme juridique                      | Compartiment d'une SICAV           |
| Statut réglementaire                 | OPCVM                              |
| Catégorie du marché monétaire        | Fonds du monétaire à court terme   |
| Type de VNI                          | VNAV                               |
| Notation du fonds                    | Non évalué                         |
| Domicile                             | Luxembourg                         |
| Date de création                     | 26.02.2024                         |
| Devise de la classe                  | CHF                                |
| Devise du compartiment               | CHF                                |
| Dividende                            | Capitalisé                         |
| Fréquence du dividende               | Non applicable                     |
| ISIN                                 | LU2581455008                       |
| Bloomberg                            | PISCHFT LX                         |
| Indice de référence                  | FTSE CHF 1-Month Eurodeposit (CHF) |
| Heure limite de transaction          | T CET 13:00                        |
| Date de règlement (souscription)     | T+1                                |
| Calcul de la VNI                     | Quotidien                          |
| Horizon d'investissement min. (mois) | 1                                  |

### Équipe de gestion

Sylvian Mauron, Philippe Billot, Jean Braun, David Gorgone, Micki Junge

1. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Veuillez vous référer au glossaire.

2. La source de l'ISR est le dernier DIC publié pour la catégorie d'actions. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section Considérations sur les

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES  
Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir



## Commissions applicables (%)

|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| Frais courants (OCR)                  | 0.11 |
| Commission de performance             | -    |
| Frais d'entrée max. <sup>1</sup>      | 0.00 |
| Frais de sortie max. <sup>1</sup>     | 0.00 |
| Frais de conversion max. <sup>1</sup> | 2.00 |

Source: Pictet Asset Management

Veillez vous référer au glossaire pour la définition et à la méthode de calcul des frais de performance, le cas échéant.

<sup>1</sup>Frais prélevés par le distributeur.

## Caractéristiques du portefeuille

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| Rendement courant (net de frais)% | 0.35 |
|-----------------------------------|------|

Source: Pictet Asset Management 31.01.2025

## PERFORMANCES

### Annualisée (%)

|                     | 1 AN | 3 ANS | 5 ANS | DEPUIS LE LANCEMENT |
|---------------------|------|-------|-------|---------------------|
| Fonds               | -    | -     | -     | -                   |
| Indice de référence | -    | -     | -     | -                   |

### Cumulée (%)

|                     | DEPUIS DÉBUT D'ANNÉE | 1 MOIS | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN | 2 ANS | 3 ANS | 5 ANS | DEPUIS LE LANCEMENT |
|---------------------|----------------------|--------|--------|--------|------|-------|-------|-------|---------------------|
| Fonds               | -                    | -      | -      | -      | -    | -     | -     | -     | -                   |
| Indice de référence | -                    | -      | -      | -      | -    | -     | -     | -     | -                   |

### Année civile (%)

|                     |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Fonds               | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Indice de référence | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Conformément à la réglementation en vigueur, aucune information n'est disponible concernant la performance des catégories de parts/d'actions lancées au cours des 12 derniers mois.

Source: Pictet Asset Management 31.01.2025

La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Veuillez consulter la section Considérations relatives aux risques et au prospectus pour plus d'informations.

## CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit peut être exposé à d'autres

risques qui ne sont pas repris dans l'Indicateur synthétique de risque, par exemple:

- Risque de devise: lorsque votre devise de référence diffère de la devise de la catégorie d'actions, les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre devise; votre gain final dépendra donc du taux de change entre la devise de référence et votre devise locale.
- Risque des dérivés financiers: l'effet de levier résultant des instruments

dérivés amplifie les pertes dans certaines conditions de marché.

- Risque de durabilité: les événements à risque liés aux ESG peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement s'ils se produisent.

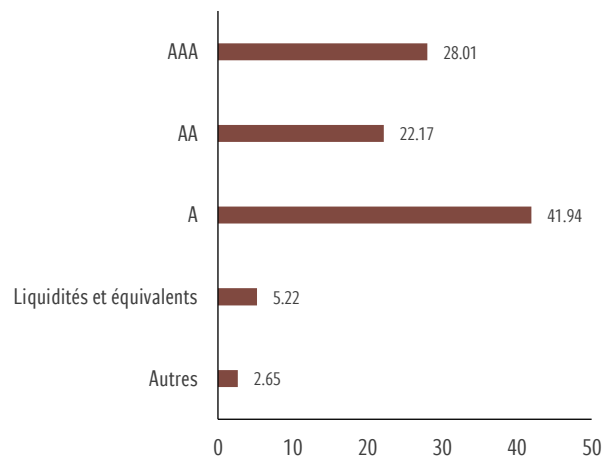
De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## RÉPARTITIONS DU PORTEFEUILLE

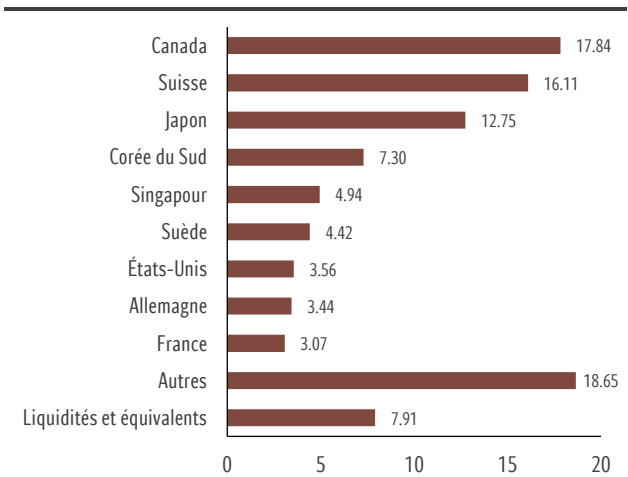
### 10 principales positions (% des actifs)

|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| Canada T-Bill Zero% 12.03.2025 Uns    | 3.02 |
| Canada T-Bill Zero% 12.02.2025 Uns    | 2.02 |
| Mas Bill Zero% 10.04.2025 Uns         | 1.84 |
| Cp Landesbk Bad-Wur Zero % 31.03.2025 | 1.82 |
| Pfand Schwz Hypo 0% 12.08.2025 Sec    | 1.72 |
| Quebec T-Bill Zero% 16.05.2025 Uns    | 1.60 |
| Japan T-Bill Zero% 10.06.2025 Sr      | 1.51 |
| Japan T-Bill Zero% 17.02.2025 Sr      | 1.33 |
| Japan T-Bill Zero% 21.04.2025 Sr      | 1.32 |
| Cd Nordea Bank Zero % 19.09.2025      | 1.32 |

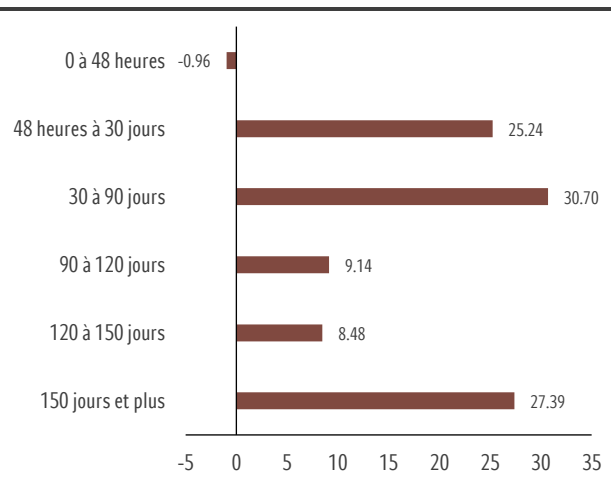
### Répartition par notations (% des actifs)



### Répartition géographique (% des actifs)

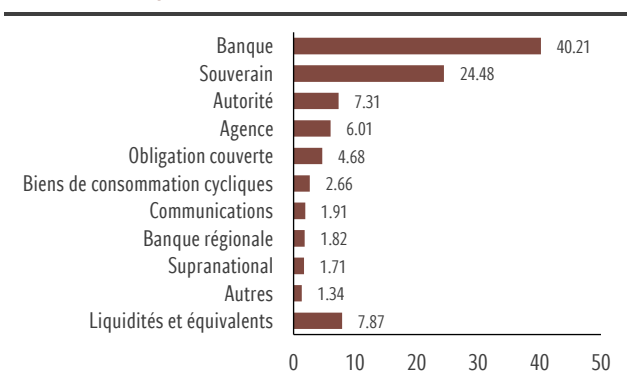


### Répartition des maturités (% des actifs)

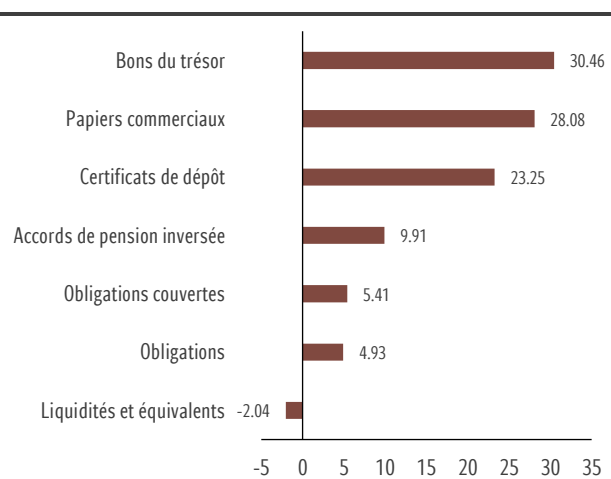


Source: Pictet Asset Management 31.01.2025

### Secteur économique (% de l'actif)



### Allocation des actifs (% des actifs)





## GLOSSAIRE FINANCIER

### Date de création

La date de création est la date prise en compte pour le début du calcul des performances. Elle correspond à la date de lancement.

### Frais courants

Le pourcentage des frais courants est basé sur les dépenses des 12 derniers mois. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il comprend les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation. Il ne comprend pas les commissions de performance et les coûts de transactions de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie payés par le Compartiment lors de rachat ou de la vente de part/actions d'un autre organisme de placement collectif. Pour les fonds créés il y a moins de 12 mois, les frais futurs sont estimés.

### Frais de conversion

Frais versés pour le transfert d'actions

d'une catégorie de parts/d'actions vers une autre catégorie de parts/d'actions.

### Heure limite de transaction

Heure limite de transmission des ordres à l'agent de transfert au Luxembourg, comme indiqué aux annexes concernées du prospectus. Il est possible que vous deviez soumettre vos ordres à votre conseiller financier ou distributeur de fonds pour une heure limite plus avancée.

### Maturité moyenne pondérée (MMP)

MMP signifie maturité moyenne pondérée. Cet indicateur est utilisé dans le suivi du risque de taux d'intérêt.

### Notation

La notation est un score attribué par les agences de notation et qui reflète l'avis de ces agences quant à la solvabilité d'un émetteur.

### SRI

L'indicateur synthétique de risque (Summary Risk Indicator, SRI), défini par

la réglementation PRIIPs, est conçu pour montrer le risque relatif d'un produit, en utilisant une combinaison de mesures du risque de marché et de crédit.

### VNI

Acronyme de «Valeur nette d'inventaire» également appelé Valeur Liquidative (VL).

### Valeur Nette d'Inventaire Variable (VNIV)

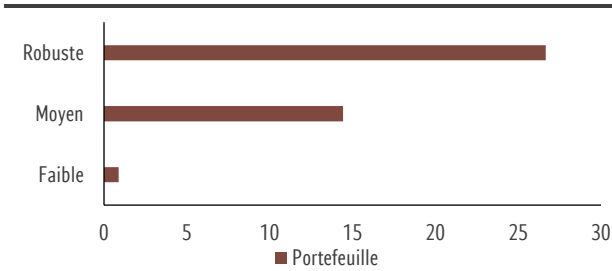
Le terme «Valeur Nette d'Inventaire Variable», ou VNIV, désigne les fonds qui utilisent des modèles comptables de valorisation aux prix du marché ou par référence à un modèle (mark-to-market ou mark-to-model) pour évaluer leur actif.

### Échéance moyenne pondérée (WAL)

WAL signifie Weighted Average Life (durée de vie moyenne pondérée). Elle est utilisée comme indication du risque de crédit.

## MESURES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG).

### Gouvernance d'entreprise (en poids, en %)

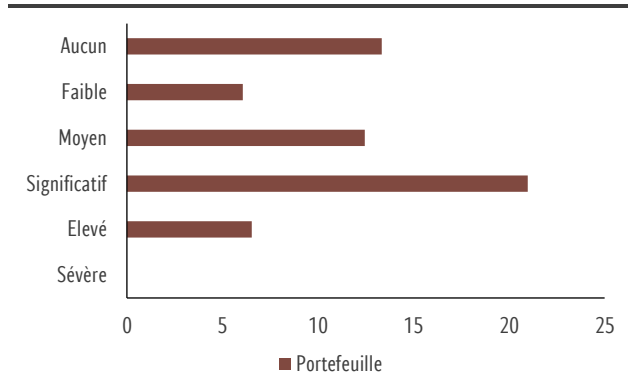


Eligible : portefeuille 60%  
Couvert : portefeuille 42%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management Pictet Asset Management, ISS, 31.01.2025  
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

### Événements controversés (en poids, en %)



Eligible: portefeuille 60%  
Couvert: portefeuille 59%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management, Sustainalytics, au 31.01.2025  
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

### Activités controversées (moyenne pondérée des revenus de la société)

|  | PORTEFEUILLE | INDICE DE RÉFÉRENCE |
|--|--------------|---------------------|
| Combustibles fossiles et énergie nucléaire | 0.00         | -                   |
| Armes                                      | 0.00         | -                   |
| Autre activités controversées              | 0.00         | -                   |

Eligible: portefeuille 60%  
Couvert: Portefeuille 55%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management, Sustainalytics, au 31.01.2025  
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Une partie de la présente publication peut contenir des informations appartenant à Sustainalytics, qui ne peuvent pas être reproduites, utilisées, divulguées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de Sustainalytics. Aucun élément de la présente publication ne peut être interprété comme une déclaration ou garantie, expresse ou implicite, concernant l'opportunité d'investir dans des univers et/ou portefeuilles investissables. Les informations sont fournies « telles quelles » et, par conséquent, Sustainalytics décline toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions. Sustainalytics ne sera pas tenue responsable de dommages découlant de l'utilisation de la présente publication ou des informations qu'elle contient de quelque manière que ce soit. Veuillez consulter les informations complémentaires dans le glossaire ESG.

## Ce compartiment

Conforme à l'article 8 du SFDR (1)

Tient compte des risques en matière de durabilité (2)

Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et cherche à atténuer les « Principaux Impacts Négatifs »

Applique des critères d'exclusion relatifs aux armes, aux combustibles fossiles, aux produits addictifs et aux entreprises violant les normes internationales (3)

Respecte les pratiques de bonne gouvernance des entreprises

Mène des dialogues collaboratifs (engagement) et, le cas échéant, exerce des droits de vote

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

(2) Les risques de durabilité comprennent la transition climatique, les risques physiques et autres risques environnementaux, les risques sociaux et les risques de gouvernance.

(3) Pictet Asset Management conserve toute latitude pour mettre en œuvre les critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter, au cas par cas, des informations fournies par des tiers. Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure du possible, et pour celles qui suivent un indice ESG, les exclusions sont définies par le fournisseur de l'indice.

La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds promu, tels qu'ils sont décrits dans son prospectus.

Pour plus d'informations sur la classification ESG, les risques de durabilité et les exclusions, veuillez vous référer à la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

## Glossaire ESG

### Activités controversées

Les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire comprennent l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, la production et l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction de pétrole bitumineux, l'exploitation pétrolière et gazière offshore en Arctique et la production d'électricité nucléaire. Les armes comprennent les contrats militaires (armes et services liés aux armes), les armes de petit calibre pour les clients civils (armes d'assaut/autres), les armes de petit calibre pour les clients militaires/maintien de l'ordre, et les composants clés des armes de petit calibre. D'autres activités controversées comprennent la production de tabac, la production de divertissement pour adultes, l'exploitation de jeux d'argent, le développement ou la culture d'OGM, la production ou la vente au détail de pesticides. L'exposition est basée sur des données de tiers et peut ne pas refléter notre point de vue interne.

### Classification SFDR

Article 9: investissements qui ciblent des activités économiques durables sur le plan environnemental et/ou social, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de

bonne gouvernance. Article 8: investissements qui promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et peuvent en partie viser des investissements durables, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Article 6: investissements qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus décisionnel afin d'améliorer leur profil risque-rendement. Les portefeuilles peuvent investir dans des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité.

### Gouvernance d'entreprise (en poids, en %)

L'analyse de la gouvernance d'entreprise repose sur quatre piliers: la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires et les pratiques d'audit. Les critères d'évaluation reflètent les meilleures pratiques régionales. Les scores déciles indiquent le rang relatif par pays ou région et sont regroupés en trois catégories: Solide (scores décile 1 à 3), Moyen (scores décile 4 à 7) et Faible (scores décile 8 à 10). Les catégories sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue.

### Événements controversés

Les événements controversés comprennent les incidents de pollution, les accidents d'employés, les violations des droits humains, les questions liées aux produits et les manquements à la déontologie. Les événements sont notés en fonction de leur gravité et de leur caractère récurrent, du secteur et de la réaction de la société et sont évalués de nul à grave. Nul: Aucune implication dans aucune controverse pertinente; Faible: La controverse a une faible incidence environnementale et sociale, présentant des risques négligeables pour la société; Modéré: La controverse a une incidence environnementale et sociale modérée, présentant des risques minimes pour la société; Significatif: La controverse a une incidence environnementale et sociale significative, présentant des risques modérés pour la société; Élevé: La controverse a une incidence environnementale et sociale élevée, présentant des risques significatifs pour la société. Grave: La controverse a une grave incidence environnementale et sociale, présentant des risques majeurs pour la société. Les événements controversés sont basés sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue.

## Société de Gestion

Pictet Asset Management (Europe) S.A.

6B, rue du Fort Niedergruenewald, L-2226  
Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg  
pictet.com/assetmanagement

La société de gestion est régulée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

### Informations importantes

Aux fins du présent document à caractère commercial, le Fonds désigne le compartiment du fonds auquel il est fait référence en haut de la page 1, et l'action désigne soit la part soit l'action selon la forme juridique du fonds. Le fonds promu porte sur l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel que l'immeuble ou les actions d'une entreprise, ceux-ci n'étant que les actifs sous-jacents détenus par le fonds. Ce document à caractère commercial est édité par la Société de Gestion du Fonds. Il n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par des personnes physiques ou des entités citoyennes ou résidentes d'un lieu, d'un Etat, d'un pays ou d'une juridiction (ou y domiciliées) dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Les informations et données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire (à des titres ou d'autres instruments ou services financiers. Elles ne peuvent servir de base à une souscription et ne font pas partie d'un contrat. L'investisseur est invité à lire la version la plus récente du prospectus du fonds, les Informations précontractuelles le cas échéant, le Document d'informations clés (DIC), et les rapports annuel et semestriel avant d'investir. Ces documents sont disponibles sans frais en anglais sur [www.assetmanagement.pictet.com](http://www.assetmanagement.pictet.com) ou en version papier à l'adresse de la société de gestion, ou dans les locaux de l'agent local du Fonds, du distributeur ou de l'agent centralisateur, le cas échéant. Le DIC est également disponible dans la langue locale de chaque pays dans lequel le compartiment est enregistré. Il est possible que le prospectus, le modèle précontractuel et les rapports annuel et semestriel soient disponibles dans d'autres langues; veuillez consulter le site web pour connaître les autres langues disponibles. Seule la dernière version en date de ces documents doit être considérée comme la base pour prendre les décisions d'investissement. La synthèse des droits des investisseurs (en anglais et dans les différentes langues de notre site web) est disponible ici (<https://am.pictet.com/ch/en/legal-documents-and-notes/summary-of-investor-rights>) et sur [www.assetmanagement.pictet.com](http://www.assetmanagement.pictet.com) au chapitre Ressources, en bas de la page. La liste des pays dans lesquels le Fonds est enregistré est disponible à tout moment auprès de la société de gestion, qui peut décider de mettre fin aux accords conclus en vue de la commercialisation du Fonds ou des compartiments du Fonds dans n'importe quel pays. En Suisse, l'agent représentant est Pictet Asset Management S.A. et l'agent payeur est Banque Pictet & Cie S.A. La société de gestion n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les titres auxquels il est fait référence dans le présent

document conviennent à un investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cet investissement lui convient compte tenu de ses connaissances et de son expérience dans le domaine de la finance, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière, ou d'obtenir le conseil spécifique d'un professionnel du secteur. Les dix principales positions ne représentent pas le portefeuille dans son ensemble. Il n'existe aucune garantie que ces titres seront détenus à l'avenir et vous ne devez pas partir du principe que l'investissement dans les titres énumérés a été, ou sera rentable. Les références à un classement, une notation ou une récompense ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour les classes d'actions couvertes, seule la devise de consolidation du compartiment est couverte dans la devise de libellé de la classe d'actions. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister. Des VNI relatives à des dates auxquelles des actions ne sont pas émises ou rachetées (VNI non traitables) dans votre pays peuvent être publiées ici. Elles ne peuvent servir qu'à des fins de calculs et mesures statistiques de performance ou de calculs de commissions et ne peuvent en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat. Les performances sont indiquées sur la base de la VNI par action de la classe d'actions (dans la devise de la classe d'actions), avec dividendes réinvestis (pour les classes d'actions de distribution), frais courants actuels inclus, mais hors commissions de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur. L'inflation n'a pas été prise en compte. A titre d'exemple de calcul de la commission de souscription, si un investisseur investit EUR 1 000 dans un fonds assorti d'une commission de souscription de 5%, il devra verser à son intermédiaire financier EUR 47,62 sur son investissement. Par conséquent, le montant souscrit dans des actions du fonds sera en réalité de EUR 952,38 EUR. De surcroît, d'éventuels frais de tenue de compte (appliqués par la banque dépositaire) sont susceptibles d'éroder les performances. Les indices ne comprennent pas les commissions ou charges d'exploitation et ne peuvent faire l'objet d'aucun investissement. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu décrits dans son prospectus, ou dans les informations à communiquer aux investisseurs. Pictet Asset Management garde tout pouvoir discrétionnaire sur l'application des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations fournies par des tiers au cas par cas. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management. Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure où la structure du portefeuille, les écarts de pondération, la volatilité et la performance ne sont pas affectés de manière significative.

Le fonds du marché monétaire (FMM) n'est pas un

véhicule d'investissement garanti. L'investissement dans un FMM diffère d'un investissement en dépôts, notamment par le fait que le montant principal investi dans un FMM est susceptible de fluctuer. Le Fonds ne fait pas appel à un soutien extérieur pour garantir la liquidité du FMM ou pour stabiliser la VNI par part ou action, et le risque de perte du principal est supporté par l'investisseur. Les rendements des fonds du Marché monétaire sont estimés sur la base des valorisations sous-jacentes de la veille et ne préjugent nullement des performances futures. Les rendements des fonds du Marché monétaire sont annualisés sur la base d'une année de 365 jours (contrairement à certains titres du marché monétaire qui utilisent une convention de 360 jours). Le Fonds peut décider de solliciter ou de financer une notation de crédit externe, auquel cas le Prospectus et tous les documents promotionnels pertinents éventuels seront mis à jour à la première occasion. Pour les FMM notés, la notation du Fonds a été sollicitée ou financée par le FMM ou son gestionnaire. Pour accéder à la Notation du Fonds, veuillez vous référer à la section Informations générales. **Le FMM applique la dérogation permettant d'investir plus de 5% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis par le même organisme. Il est autorisé à investir jusqu'à 100% de ses actifs, dans le respect du principe de répartition des risques, dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis séparément ou de manière solidaire par l'UE, les administrations nationales, régionales et locales des États membres de l'UE ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux ou toute autre institution financière internationale ou autre organisation internationale concernée à laquelle appartiennent un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne.** Pour Singapour: l'investissement visé par ce document n'est pas autorisé ou reconnu par l'Autorité monétaire de Singapour et ne peut être proposé au public de détail. Ce document n'est pas un prospectus au sens de la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (SFA). En conséquence, la responsabilité statutaire prévue par cette loi en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'appliquerait pas. Nous vous conseillons d'examiner attentivement si l'investissement vous convient. La vente d'actions du Fonds peut faire l'objet de restrictions dans certaines juridictions. En particulier, les actions ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des ressortissants américains (U.S. Persons), comme décrit plus avant dans le prospectus du Fonds. De plus amples détails peuvent être obtenus auprès du distributeur du Fonds. Aucune partie de ce document ne peut être copiée ou redistribuée sans l'accord écrit préalable de Pictet Asset Management.

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES  
Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir



Source: FTSE Fixed Income LLC (FTSE FI) FTSE FI. FTSE est une marque commerciale des sociétés du London Stock Exchange Group est utilisé par FTSE FI sous licence. Tous les droits sur les indices FTSE FI appartiennent à FTSE FI et/ou à ses donneurs de licences tiers. FTSE FI et ses donneurs de licences rejettent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions éventuelles des indices FTSE FI ou des données sous-jacentes, et aucune partie ne peut se fier aux indices FTSE FI ou aux données sous-jacentes contenues dans la présente communication. Aucune distribution des données FTSE FI n'est autorisée sans le consentement écrit explicite de FTSE FI. FTSE FI ne promet, parraine ni n'avalise le contenu de la présente communication.

Copyright 2025 Pictet

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES  
Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir